

Organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap

[Circulaire du 8-12-2020](#) - NOR : MENE2034197C – BO n°47 du 10 décembre 2020

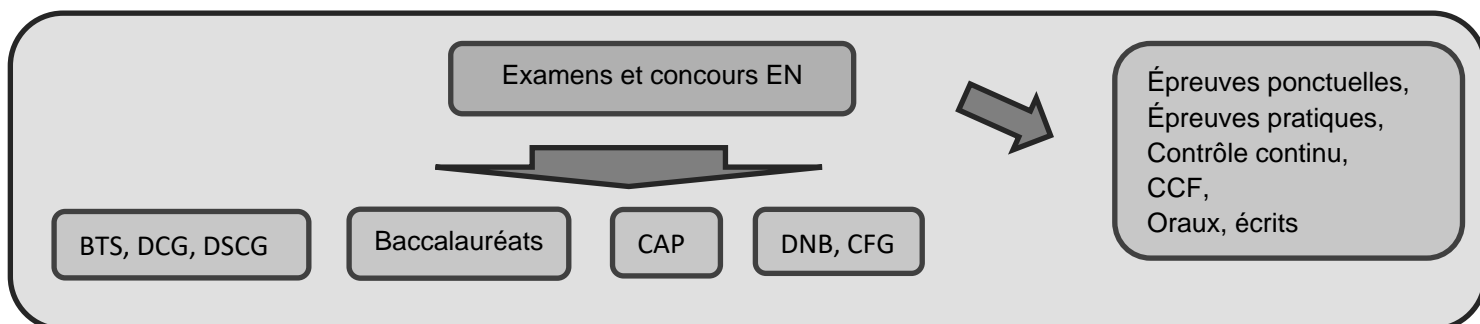
Ce texte s'inscrit dans le cadre d'une simplification administrative de la procédure de demande. Il a pour objectif de garantir la **continuité et la cohérence entre les aménagements mis en place sur le temps scolaire et ceux mis en place lors du passage des épreuves d'examens** et concours concernés par la présente circulaire.

1. Les examens et concours concernés [lien](#)
2. Les candidats concernés [lien](#)
3. La demande d'aménagement [lien](#)
4. Le calendrier [lien](#)
5. La procédure pour les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat [lien](#)
 - 5.1 La procédure simplifiée [lien](#)
 - 5.2 La procédure complète [lien](#)
6. Les candidats scolarisés dans un établissement d'enseignement privé hors contrat, au centre national d'enseignement à distance (CNED) ou candidats libres [lien](#)
7. L'avis du médecin [lien](#)
8. La décision de l'autorité administrative [lien](#)
9. La procédure de recours [lien](#)
10. Les préconisations relatives à l'organisation des épreuves [lien](#)
 - 10.1 Le temps majoré et les pauses [lien](#)
 - 10.2 L'utilisation des aides humaines [lien](#)
 - 10.3 L'utilisation des aides techniques [lien](#)
 - 10.4 Épreuves orales [lien](#)
 - 10.5 Aménagements en fonction des besoins des candidats [lien](#)
 - 10.6 Surveillance
 - 10.7 Information du jury
 - 10.8 Candidats hospitalisés

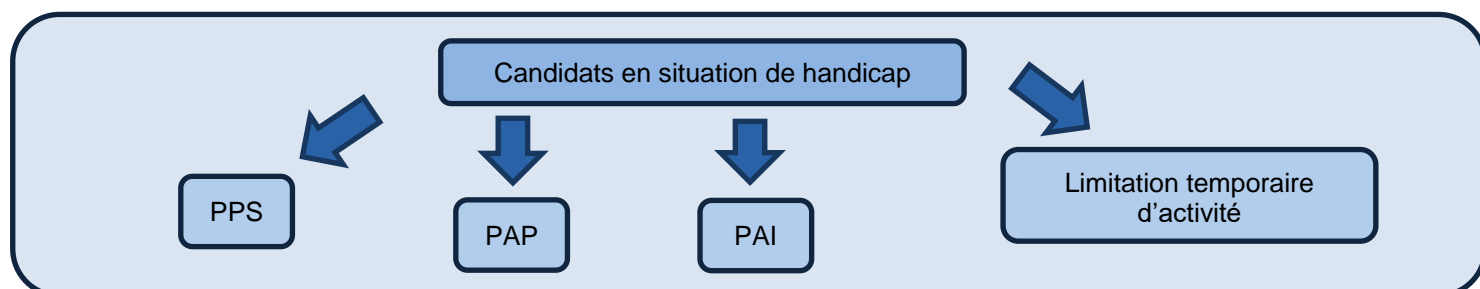
 Ce document est une présentation visuelle de la circulaire. Il ne doit en aucun cas être considéré comme exhaustif



1. Les examens et concours concernés



2. Les candidats concernés





3. La demande d'aménagement

Peut être accompagnée

► D'informations médicales **sous pli confidentiel**

► **D'ÉLÉMENTS PEDAGOGIQUES**

Permettant d'évaluer les **besoins éducatifs particuliers**

Mise en évidence des **besoins d'aménagements** pour l'examen

Formulaire selon examen

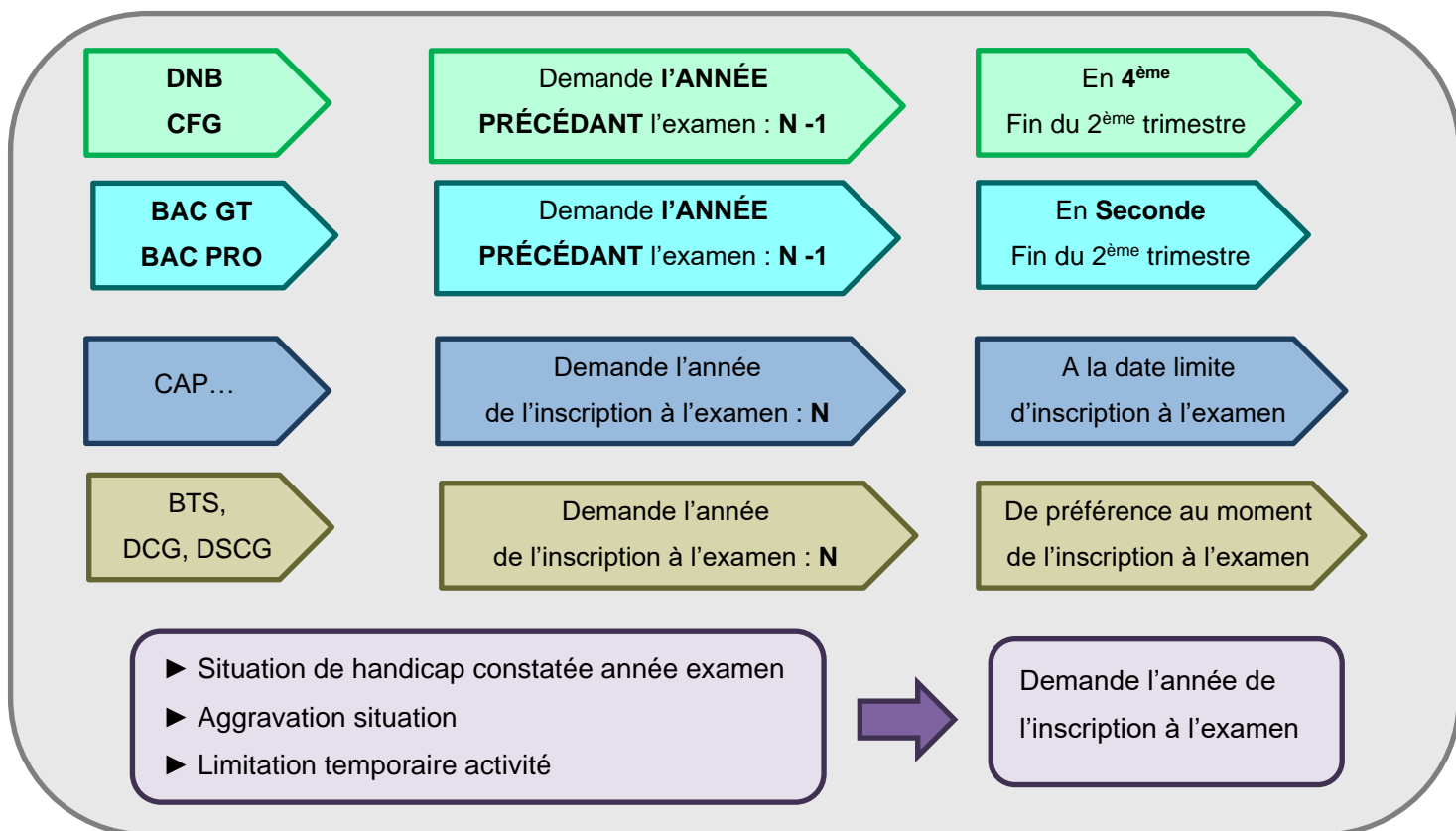
ANNEXES

[Procédure simplifiée](#)

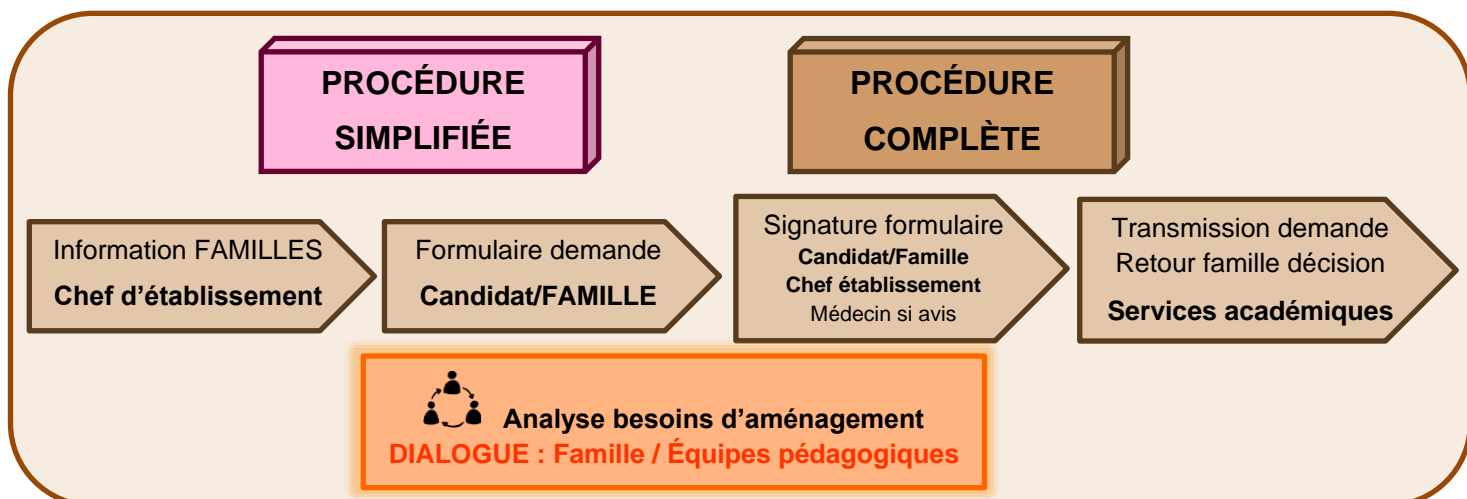
[Procédure complète](#)



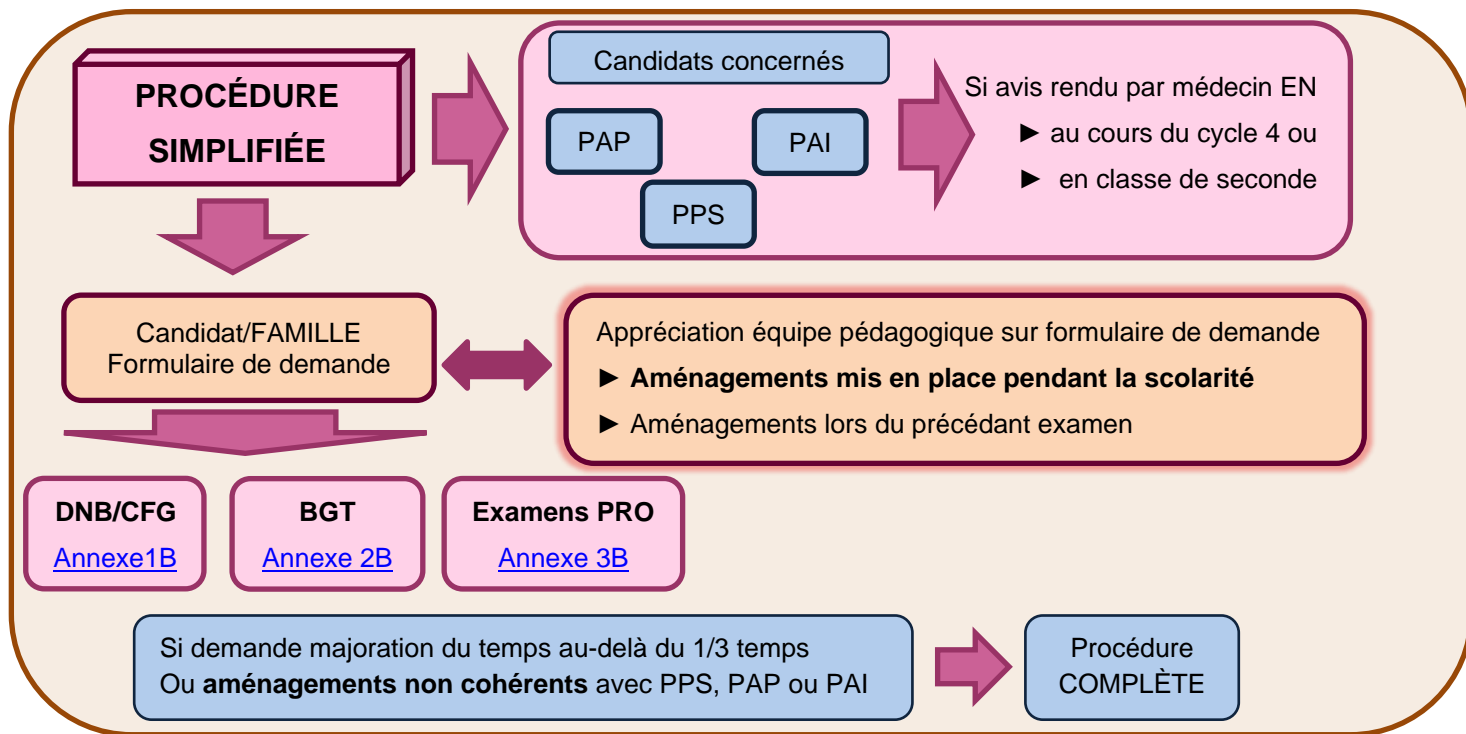
4. Le calendrier



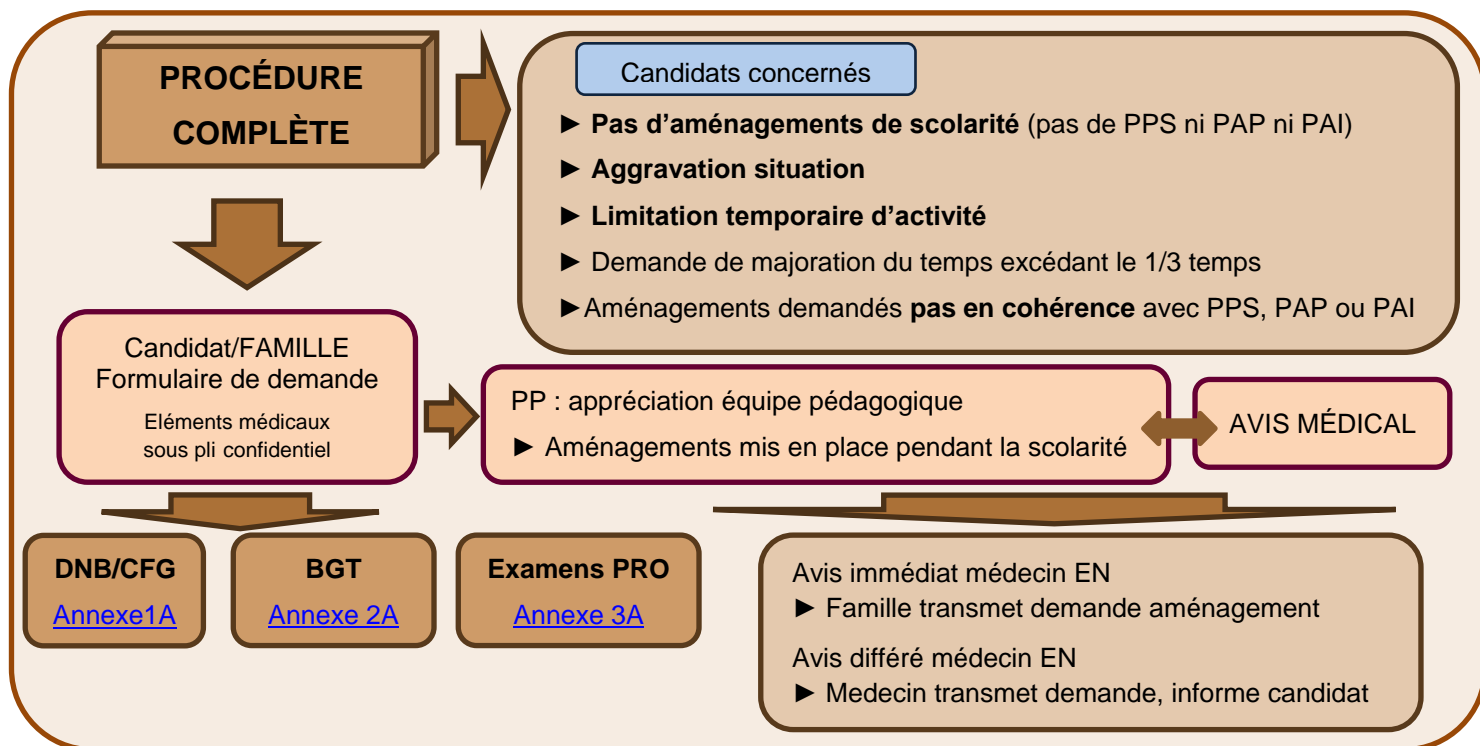
5. La procédure pour les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat



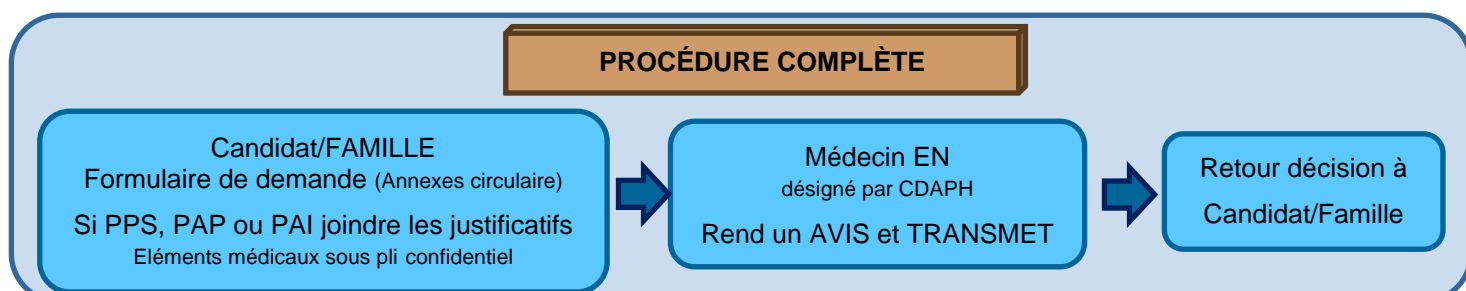
5.1 La procédure simplifiée



5.2 La procédure complète

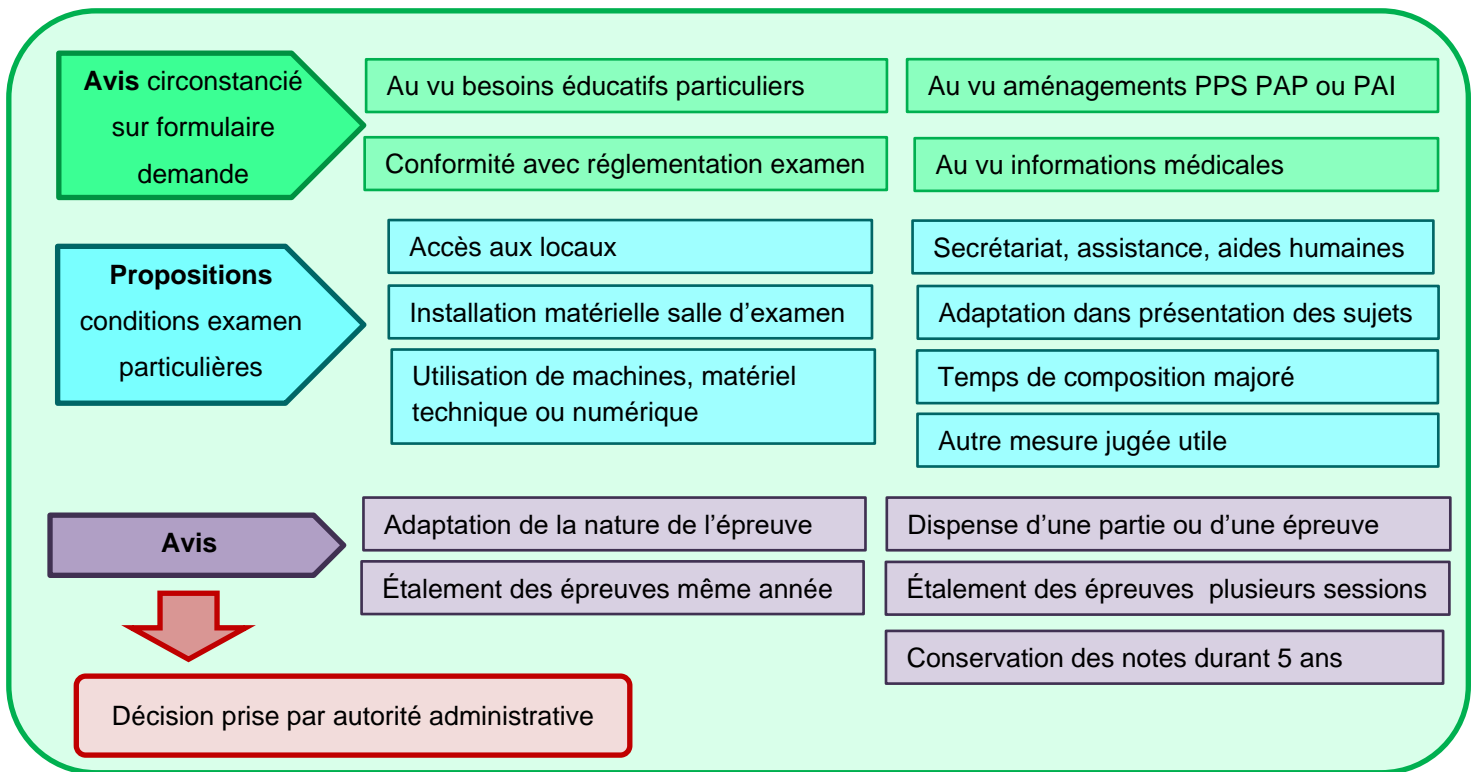


6. La procédure pour les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat

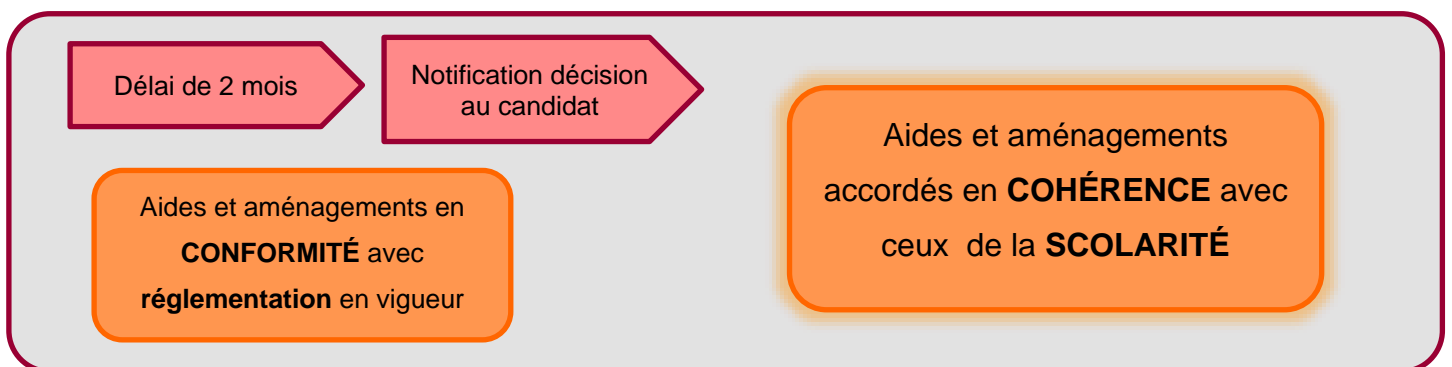




7. L'avis du médecin



8. La décision de l'autorité administrative



9. La procédure de recours

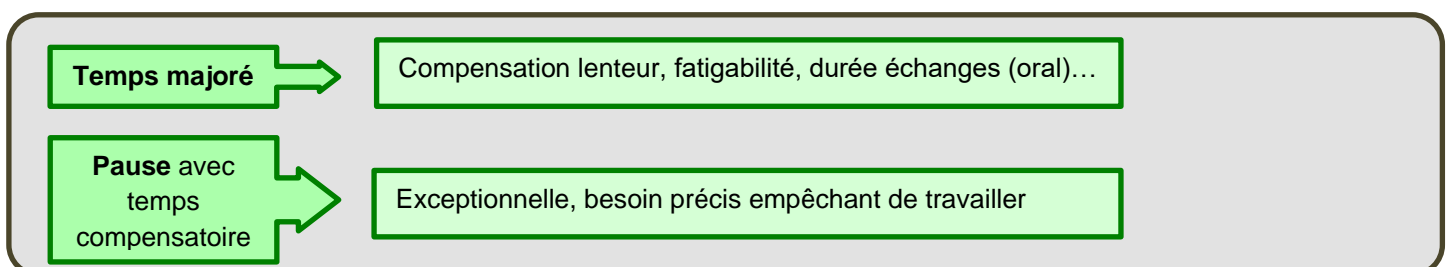
En cas de refus partiel ou total : la notification précise les délais et voie de recours



10. Les préconisations relatives à l'organisation des épreuves



10.1 Le temps majoré et les pauses





10.2 L'utilisation des aides humaines

Priorité : **AUTONOMIE** de l'élève – Prioriser aides techniques si possible – Nécessité de **s'entraîner** avant

Rôle **Secrétaire**

Énoncé oral du sujet ou de la consigne écrite sans plus

Transcription écrite sous la dictée sans correction

Rôle **Assistant**

Borné et défini avec précision dans décision d'aménagement examen

Reformuler consignes – Décrire représentation iconographie -

Séquencer consigne complexe – Expliciter sens second ou métaphorique -

Séquencer temps – Recentrer candidat – Gérer double tâches, impulsivité



10.3 L'utilisation des aides techniques

Matériel numérique

Utilisation propre matériel avec **logiciels autorisés** pour examen

Désactivation des fonctions de communication sans fil et suppression dossiers

Logiciels à composante vocale

Reconnaissance vocale

Retour vocal avec casque ou haut-parleur

Commande vocale

Calculatrice

Simple non programmable pour toutes les épreuves



10.4 Epreuves orales



Conditions de passation

Ne pas renforcer les troubles

(Troubles élocution, TSA, troubles langage ou parole...)

Jury attitude ouverte et bienveillante

Possibilité adaptations pédagogiques spécifiques pour les épreuves orales



10.5 Aménagements en fonction des besoins des candidats

Troubles du langage oral : Communication écrite pour épreuves orales...

Troubles visuelles : Transcription des sujets écrits et oral en braille...

Troubles auditifs : Codeur LPC ou interprète LSF...

Consulter la circulaire pour plus de détails